



Bureau Veritas Registre international de classification de navires et d'aéronefs  
« Bureau Veritas »

Société Anonyme au capital de 13 032 093 euros  
Siège social : 67/71, boulevard du Château  
92200 Neuilly-sur-Seine  
775 690 621 Nanterre R.C.S.

Neuilly-sur-Seine, le 31 juillet 2009

**Conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP/Medef de décembre 2008, Bureau Veritas publie ci-après les informations relatives aux attributions gratuites d'actions et d'options de souscription d'action décidées par le Conseil d'Administration réuni le 3 juillet 2009 sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations**

Dans le cadre de sa politique de rémunération, Bureau Veritas attribue des options de souscription d'actions et des actions de performance à un certain nombre de collaborateurs du Groupe à travers le monde.

Le 3 juillet 2009, Le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer des options de souscription d'actions et des actions de performance à 315 collaborateurs du groupe, correspondant à un total de 630 000 actions (363 500 actions de performance et 266 500 options de souscription) soit environ 0,6% du capital social.

Dans le cadre de cette attribution les dirigeants mandataires sociaux se sont vus attribuer le nombre d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites suivant :

		<b>Nombre d'options attribuées</b>	<b>Nombre d'actions attribuées gratuitement</b>
Frank Piedelièvre	Président-Directeur Général	60 000	20 000
Philippe Donche-Gay	Directeur des Opérations	30 000	10 000
François Tardan	Directeur Général Délégué - Finances, Affaires Juridiques, Systèmes d'Information Groupe	30 000	10 000

Les attributions sont soumises à :

- une condition de performance : en fonction du niveau de réalisation du Résultat Opérationnel Ajusté (ROA) de l'exercice 2009, les bénéficiaires pourront exercer/acquérir entre 50% et 100% des options/actions attribuées ;
- une condition de présence : pour les options de souscription, le départ du bénéficiaire entraîne l'annulation de ses droits ; pour les actions de performance, il a été fixé pour les bénéficiaires de sociétés du Groupe françaises une période d'acquisition d'une durée de 3 ans suivie d'une période de conservation de 2 ans et pour les bénéficiaires de sociétés étrangères du Groupe une période d'acquisition d'une durée de 4 ans.

Le prix de souscription des options a été fixé à 34,98 euros correspondant à la moyenne sans rabais des premiers cours cotés aux 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution.

En application de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, les dirigeants mandataires sociaux de Bureau Veritas SA sont tenus de conserver au nominatif 50 % des actions issues de levée d'options et 50% des actions livrées à l'issue de la période de conservation, jusqu'à l'expiration de leur fonction de mandataire social.